Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260710-07_07_2026_2-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 07 juillet 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. BERTHELOT, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, Mme DAUVERGNE, Mme LE HENANFF, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
M. JAUMARD à M. BROUARD
Mme MESDON à M. NOZAY
M. ALIM à M. BRIMER
Mme FINAS à Mme DESMAS
Mme LE DOARE à M. GRZESKOWIAK

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **30 juin 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

DESIGNATION D'UNE REPRESENTANTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AUDIAR
07-07-2026 -2

Rapporteure : A. Billard

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-33,

Vu le PV d'installation du nouveau conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Vu les statuts de l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'aire rennaise (AUDIAR),

Considérant l'évolution statutaire de l'AUDIAR adoptée en 2025,

Considérant que cette évolution prévoit désormais que la représentation des communes de Rennes Métropole s'effectue au sein d'un collège des communes, garantissant la représentativité des différentes strates de l'armature urbaine, en complément des désignations opérées par le Conseil de Rennes Métropole,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- De valider la déclaration de candidature de Madame Sylvie Guillemot, adjointe au Maire, en tant que représentante de la ville de Mordelles à l'Assemblée Générale de l'AUDIAR.

La Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD